

République Française  
\*\*\*\*\*  
Meurthe-et-Moselle

**DELIBERATION**  
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY**  
\*\*\*\*\*  
**SEANCE DU 24 juin 2021**

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
45	33	33 + 9 pouvoirs

Date de convocation 18 juin 2021
-------------------------------------

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre juin à vingt heures trente, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil communautaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président.

Présents : Pascal BARTOSIK, Thierry BECKER, Odile BEGORRE-MAIRE, David BLASIUS, Béatrice BOCHNAK, Valentin DETHOU, Sébastien DOSE, Sylvie GAMEL, Denise GERARDIN, William GRAFF, Dominique GRANDIEU, Michel JACQUES, Pierre JULIEN, Chantal KIPPER, Antony KUHN, Patrice LEOEUF, Yves LEICKNER, Martine LEPIANKO, Catherine LEPRUN, Denis MACHADO, Francis MAUGRAS, Jean-Jacques MAXANT, Patrick MEDART, Gilles MULLET, Jocelyne PANO, Chantal PELLENZ, Sébastien POINT, Philippe POTDEVIN, Carole SALEUR, Laurent TROGRIC, Bernard VERGANCE, Dominique VOINSON, Rémi WAGNER.

Absents : Pascal BECK, François ROUGIEUX, Alain SOLDNER.

Représentés : Laetitia ASCHBACHER par Sébastien POINT, Magali CLEMENT-DILLMANN par Sébastien DOSE, Céline GEOFFROY par Béatrice BOCHNAK, Denis GODEFROY par Carole SALEUR, Catherine GUENSER par Sébastien DOSE, Ludovic LEGGERI par Laurent TROGRIC, Catherine LESAINE par Jean-Jacques MAXANT, Jeanne PHILIPPOT par Chantal PELLENZ, Odile SCHMITT par Dominique VOINSON.

Monsieur Denis MACHADO a été nommé secrétaire de séance.

**Objet : Site Eiffel Pointe Sud – Pôle d'échange multimodal (PEM)**

**N° de délibération : 14**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
33	42	42	0	0	0

**Rapporteur : M. DETHOU**

Le Site Eiffel est au cœur de l'histoire et du territoire du Bassin de Pompey. La sidérurgie portait près de 5 000 emplois en 1872. La cessation des activités en 1986 a conduit à la mobilisation collective du Bassin et de ses partenaires autour de la reconversion. Le Parc Eiffel est ainsi né de cette dynamique et offre aujourd'hui plus de 5 500 emplois sur cette emprise foncière de près de 140 ha.

Outre la reconversion économique engagée depuis plus de 30 ans, une reconversion urbaine majeure a progressivement modifié le paysage et le quotidien des habitants et usagers du Bassin. Dans le schéma général d'aménagement arrêté au début des années 1990, la Pointe Sud Eiffel était identifiée comme un secteur d'habitat et d'équipements publics.

Aujourd'hui, cet espace est le dernier élément de la requalification globale du Site Eiffel, laquelle recouvre des enjeux mixtes en matière :

- D'habitat – d'équipements publics – de mobilité – de qualité urbaine
- De liaison entre le cœur de bourg et la partie sud du Site Eiffel à articuler autour d'une halte ferroviaire
- De connexion du réseau cyclable avec la halte ferroviaire dans une logique d'intermodalité.

Depuis plus de 10 ans, de nombreuses études ont été engagées et ont abouti à un schéma d'aménagement d'ensemble.

L'objet de cette délibération est de permettre d'engager de manière opérationnelle le volet « mobilité » du projet global au travers du déplacement de la halte ferroviaire actuelle et de la création de la liaison entre le futur quartier et la place du casino en cœur de bourg de Pompey.

Pour passer rapidement à une phase opérationnelle, il est nécessaire d'engager une étude de faisabilité pour avoir une vision fine du fonctionnement et des liaisons entre les quais, la passerelle, l'accessibilité à la halte ferroviaire, l'organisation spatiale de la place du casino – la nécessité d'affiner le programme en matière de mobilité.

Ces éléments sont essentiels pour répondre aux enjeux en matière d'aménagements innovants éco-responsables et d'électromobilité.

SNCF Gares et Connexions est un acteur majeur et incontournable pour accompagner le Bassin de Pompey dans cette phase opérationnelle. Aussi, il est proposé que cette étude de faisabilité soit réalisée sous maîtrise d'ouvrage SNCF Gares et Connexions avec un conventionnement entre cette entité et le Bassin de Pompey.

La Région Grand Est, en tant qu'exploitante du service rail, sera aussi partie prenante de la démarche, tout comme l'Etat, associé à un COPIL dédié. Le montant prévisionnel de cette étude s'élève à hauteur de 86 952 €HT. Cette étude est éligible au titre du programme DIRIGE de la Région Grand Est qui sera sollicité.

Il vous est proposé :

- D'autoriser le Président à engager toutes démarches pour permettre ces partenariats,
- D'approuver les termes de la convention avec SNCF Gares et Connexions pour la réalisation de cette étude de faisabilité,
- De solliciter les financements nécessaires.

**Je vous laisse le soin d'en délibérer.**

### **Délibération**

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis du bureau communautaire,

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,**

**DECIDE** d'engager toutes démarches pour permettre ces partenariats (SNCF Gares et Connexions, Région Grand Est, Etat, Union Européenne).

**APPROUVE** les termes de la convention avec SNCF Gares et Connexions pour la réalisation de cette étude de faisabilité

**AUTORISE** le Président à signer la convention avec SNCF Gares et Connexions pour la réalisation de cette étude de faisabilité.

**AUTORISE** le Président à solliciter la Région Grand Est dans le cadre de son dispositif DIRIGE pour accompagner financièrement cette démarche.

**AUTORISE** le Président à solliciter la Région Grand Est et l'Etat pour inscrire le projet au volet mobilité du CPER.

**AUTORISE** le Président à solliciter la Région Grand Est au titre du nouveau Programme Opérationnel FEDER.

**AUTORISE** le Président à signer tous documents nécessaires pour l'engagement de cette phase pré-opérationnelle du projet « Site Eiffel - Pointe Sud ».

**IMPUTE** les dépenses nécessaires sur l'autorisation de programme « pôle d'échanges multimodaux » (MOBILITE-Op.2019002) et la ligne budgétaire correspondant aux frais d'études (Nature : 2031) à hauteur de 86 952 €HT.

Fait et délibéré les jour, mois et an  
susdits.

Pour extrait conforme  
Le Président,



Laurent TROGRIC